



Nous avons conclu ainsi la lettre que nous vous avons adressée par publipostage le 17/4/2023 :

« Nous appelons les conseils des composantes à se prononcer contre la modification des statuts proposée par la présidence et contre la sortie précipitée de l'EPE. Nous avons des propositions à formuler et demandons à être entendus.
Le vent de la pensée peut empêcher des catastrophes »

Fidèles à nos engagements, voici certaines de nos propositions.

Du bon gouvernement : renforcer le sentiment d'appartenance, la collégialité et la vie démocratique

Nous dénonçons, dans notre lettre à tous les personnels, des statuts inadaptés affaiblissant la gouvernance du périmètre « employeur », induisant des dysfonctionnements croissants dans le fonctionnement de nos composantes et services, et source de perte de repères pour nous toutes et tous.

Une asymétrie rupture d'équité et source de perte de confiance

Les personnels et étudiants des Universités Membres Associés (Evry et Versailles) et Etablissements-composantes votent pour les instances de l'Universités Paris-Saclay, Conseil d'administration (CA) et Conseil académique (CAc, et peuvent y être élus. Mais l'inverse n'est pas vrai. Ces instances décident certes pour les projets communs (IDEX, PIA, ...) mais aussi pour les moyens (emplois, budgets, patrimoine immobilier, répartition de la subvention pour charge de service public du périmètre « employeur » (ex Paris-Sud et ComUE). Cette asymétrie **qui ne devait être que temporaire** pour la seule expérimentation, est sur le point d'être **ancrée et pérennisée** avec le projet de la Présidence de demande de sortie de l'expérimentation fixée au 4 juillet de cette année.

Le seul fait que le président de l'université Paris-Saclay soit membre du CA des Universités Intégrées (et les VP CFVU et CR membres de leur CFVU et CR) **ne suffit clairement pas à corriger cette asymétrie.**

Un déséquilibre de représentativité source de perte d'identité

Le sentiment d'appartenance des personnels des composantes universitaires se dégrade de façon alarmante. Combien de fois n'avons-nous pas entendu : « de toute façon, ce n'est plus nous qui décidons mais les personnalités extérieures du Conseil d'administration qui, au final, ne subiront pas les décisions qu'ils votent ». La répartition des sièges au CA, 50% de personnalités extérieures et 50% de représentants des personnels et des usagers, mériterait d'être corrigée pour redonner le sentiment à l'ensemble des personnels et étudiants que c'est bien **leur Conseil d'administration et non une structure éthérée** qui les représente. Sans remettre en cause l'apport d'idées et le regard extérieur de personnalités extérieures, un rééquilibrage serait salutaire, et contribuerait à rendre un peu de souffle

démocratique. Nous demandons un CA où la majorité des administrateurs, parce qu'ils sont élus, puissent rendre compte de leurs votes.

1. Nous proposons que les sièges au CA soient répartis comme suit : au moins 20 représentants des personnels et des usagers et au plus 16 personnalités qualifiées. Cela serait un signal fort vers les membres de notre communauté que le CA est bien le leur.

Retrouver une gouvernance forte pour le périmètre employeur

Le Bureau de l'université, prévu en l'art. 12 de nos statuts, assiste le président de l'Université. **Force est de constater qu'il ne tient absolument pas ce rôle¹** : 2 à 3 réunions par an, sur une information descendante sur le budget décidé de toute façon ailleurs.

Le SGEN-CFDT propose **une gouvernance interne et un pilotage fort du périmètre « employeur »**, à l'image de la CCEC sur les carrières des enseignants-chercheurs. Ainsi le bureau serait constitué d'élus du CAC et CA affectés ou hébergés dans les composantes universitaires et services centraux **et restreint au périmètre « employeur »**. Ce bureau élirait son Président qui aurait le titre de Vice-Président de l'Université et serait membre permanent du directoire de l'université.

2. **Nous proposons de faire du Bureau de l'Université l'organe d'assistance du président sur toutes les questions touchant aux moyens du périmètre employeur (emplois, répartition de la Subvention pour charge de service public (SCSP), patrimoine ...).**
3. **Le Bureau, restreint au périmètre « employeur », serait constitué d'élus du CAC et CA affectés ou hébergés dans les composantes universitaires et services centraux.**
4. **Nous proposons de transformer, dans son rôle, le Bureau de l'université prévu en l'art. 12 en un Bureau du périmètre employeur, présidé par un vice-président de l'université, élu par ce Bureau.**

Nos prochaines propositions porteront sur les formations.

«Nous appelons les conseils des composantes à se prononcer contre la modification des statuts proposée par la présidence et contre la sortie précipitée de l'EPE.

Le vent de la pensée peut empêcher des catastrophes»

1 Par exemple, il aurait pu donner un avis consultatif sur l'ensemble des réponses aux AAP (PIA, ANR ...) pour mettre en cohérence la stratégie scientifique et les moyens de l'université.